RÉSERVE CITOYENNE COMMUNALE

PROCÉDURE DE CRÉATION DE LA RÉSERVE CITOYENNE

1.1 - Objet

La réserve Citoyenne Communale de Sécurité Civile (RCCSC) d'Ozouër-le-Voulgis a pour objet de :

- soutenir la commune en cas d'événement exceptionnel (intempéries, crise sanitaire, accident, etc.)
- participer à l'information et à la sensibilisation des habitants
- appuyer le déploiement du PCS

1.2 - Création officielle

La réserve est créée par :

- **arrêté du Maire**
- rattachement direct au **Plan Communal de Sauvegarde**
- désignation d'un **élu référent + un coordinateur opérationnel**

1.3 - Recrutement des bénévoles

Conditions :

- être majeur
- résider ou travailler sur la commune (ou à proximité)
- être apte physiquement selon les missions
- signer la charte d'engagement

Modalités :

- appel à volontaires (liste, réseaux sociaux, bulletin municipal)
- formulaire d'inscription
- entretien rapide (facultatif mais recommandé)

1.4 - Constitution d'un fichier opérationnel

Pour chaque réserviste :

- identité et coordonnées
- compétences (secourisme, logistique, communication, etc.)
- disponibilités
- éventuelles contraintes

Ce fichier est intégré au PCS (mise à jour annuelle obligatoire)

1.5 - Formation et information

- Réunion d'accueil obligatoire
- Sensibilisation aux risques locaux
- Initiation aux missions (logistique, acceil communication)
- Exercices PCS (fortement recommandé 1 fois/an)

1.6 - Activation de la réserve

La réserve est mobilisée :

- uniquement sur décision du Maire et de son représentant
- dans le cadre du PCS ou d'un événement exceptionnel

Les missions sont :

- encadrées
- non dangereuses
- complémentaires aux services de secours

1.7 - Assurance

- La commune doit vérifier sa couverture (responsabilité civile)
- Les bénévoles sont considérés comme collaborateurs occasionnels du service public